

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-395

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	<i>N° 2022-395</i>

Création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

CONTEXTE DU PROJET

Bordeaux Métropole va réaliser une liaison en bus express entre Bordeaux gare Saint-Jean et la commune de Saint-Aubin-de-Médoc.

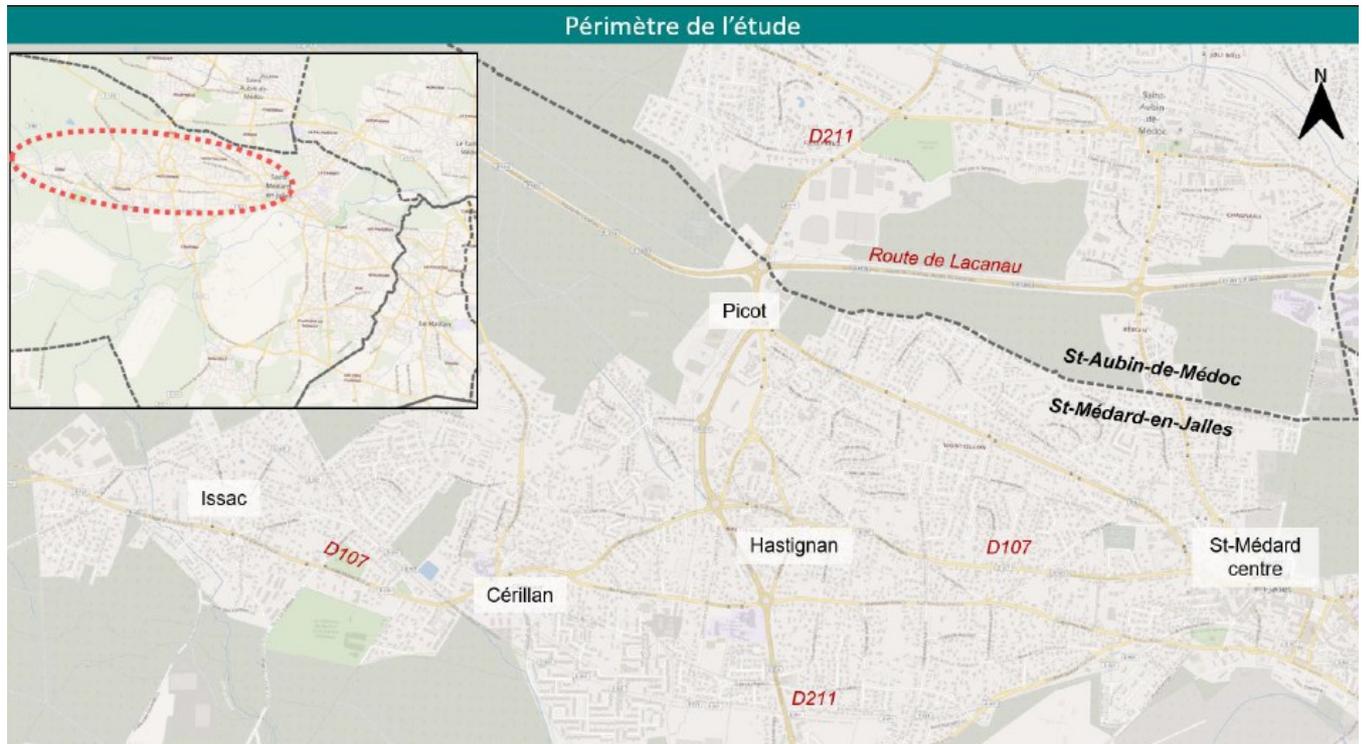
Ce projet qui a été déclaré d'utilité publique en avril 2021 permettra de garantir des déplacements urbains rapides et confortables entre les communes de Bordeaux, du Bouscat, Le Haillan, d'Eysines, de Saint-Médard-en-Jalles et de Saint-Aubin-de-Médoc. Le choix d'un matériel roulant électrique moderne et haut de gamme permettra également d'améliorer le confort offert aux usagers.

Néanmoins, s'agissant des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles qui ne seront pas directement desservis par la ligne de bus express, dans son rapport, la commission d'enquête du projet de liaison BHNS Bordeaux Gare saint Jean / Saint Aubin de Médoc a considéré que, au regard du nombre important d'habitants de ces secteurs urbanisés, une desserte plus satisfaisante, si possible sans rupture de charge, méritait d'être étudiée par Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole s'y est donc engagée dans la déclaration de projet de la liaison BHNS Bordeaux-Saint Aubin de Médoc.

L'intérêt d'une liaison bus express du centre-ville vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles a par ailleurs été confirmé dans le schéma des mobilités adopté par la Métropole en septembre 2021.

Les quartiers situés à l'ouest du centre-ville de St Médard-en-Jalles sont notamment composés des bourgs d'Hastignan, de Cérillan, de Picot et d'Issac qui constituent un territoire d'environ 16 000 habitants sur les 32 000 que compte la commune. Ce territoire a connu une croissance importante qui est amenée à se poursuivre. En termes de géographie urbaine, ce secteur constitue la porte d'entrée nord-ouest de la métropole et un accès à la zone d'activité de l'aéroport. La demande de déplacements vers le centre de Bordeaux y est forte, mais celle-ci est entravée par une desserte en transports en commun peu performante. A l'horizon de la mise en service du bus express Bordeaux-gare-St-Jean / St-Aubin, ce secteur sera desservi par la Lianes 2 qui transite par le Taillan-Médoc avant de rejoindre Bordeaux centre.

Conformément à son engagement, Bordeaux Métropole a étudié différentes solutions d'amélioration de la desserte des quartiers ouest par l'extension de la liaison en bus express, afin que ce secteur puisse bénéficier d'un transport public structurant permettant une liaison directe et efficace jusqu'au centre de Bordeaux mais également avec le centre-ville et les différents établissements scolaires et commerces de Saint-Médard-en-Jalles.



Les premières études de faisabilité ont démontré que la création de cette extension de la liaison bus express permettait de répondre efficacement aux besoins de déplacements et rendait le réseau de transport en commun plus attractif.

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet de liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2021-600 du 21 novembre 2021 :

- Assurer des liaisons en transport en commun plus satisfaisantes entre les zones résidentielles et d'emplois des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, le territoire de la commune, le bassin socio-économique de la gare de Bordeaux ainsi qu'avec les quartiers et centres-villes traversés par la ligne.
- Améliorer le service offert aux usagers, en recherchant :
 - o Une amélioration de la vitesse commerciale et de la régularité des temps de parcours ;
 - o Une augmentation de la fréquence de passage et de la disponibilité des bus et des services connexes.
 - o Une amélioration du confort, de la sécurité et de l'accessibilité ;
- Proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers afin de décongestionner certains axes routiers en périodes de pointe ;
- Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie en faisant le choix d'un matériel roulant électrique zéro émission, en améliorant les aménagements cyclables et les cheminements piétons en assurant une bonne insertion urbaine des stations et du site propre, tant du point de vue de l'intermodalité que de l'intégration dans le tissu urbain et paysager.
- Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

2- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation ouverte par la délibération n°2021-600 du 21 novembre 2021 s'est déroulée sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles du 16 mars 2022 au 4 mai 2022, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

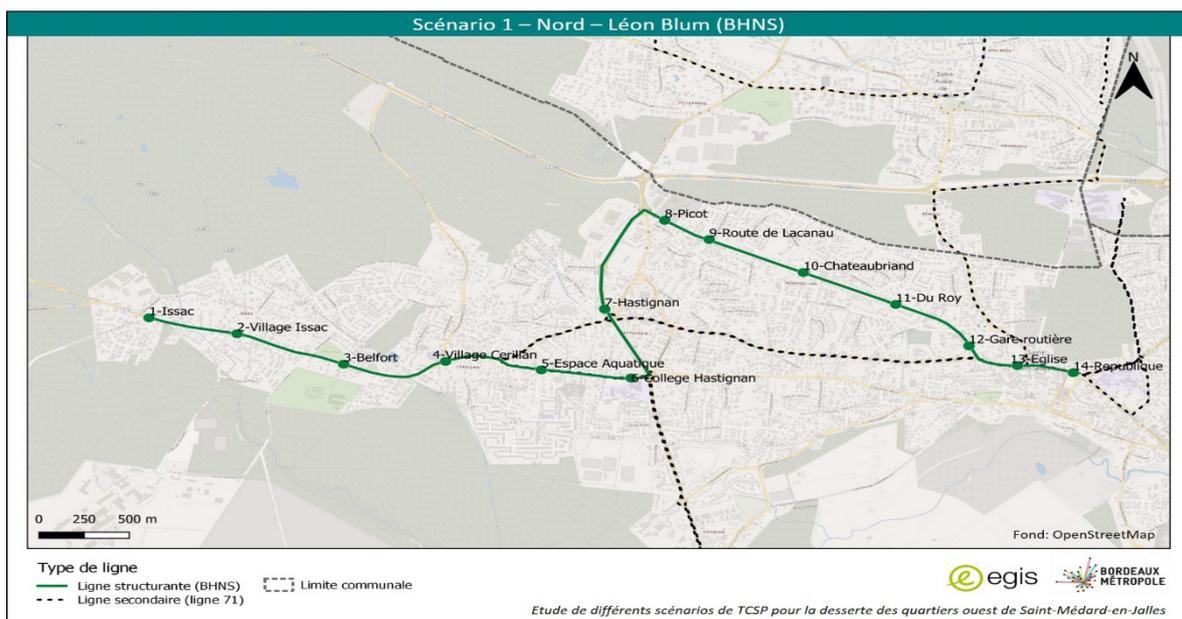
Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet de liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles.

a. Consistance du projet présenté au public

L'amélioration de la desserte des quartiers ouest de Saint-Médard est envisagée par la réalisation d'une branche à la liaison bus express Bordeaux-Gare-St-Jean / St-Aubin-de-Médoc qui permettra une connexion sans rupture de charge au réseau structurant.

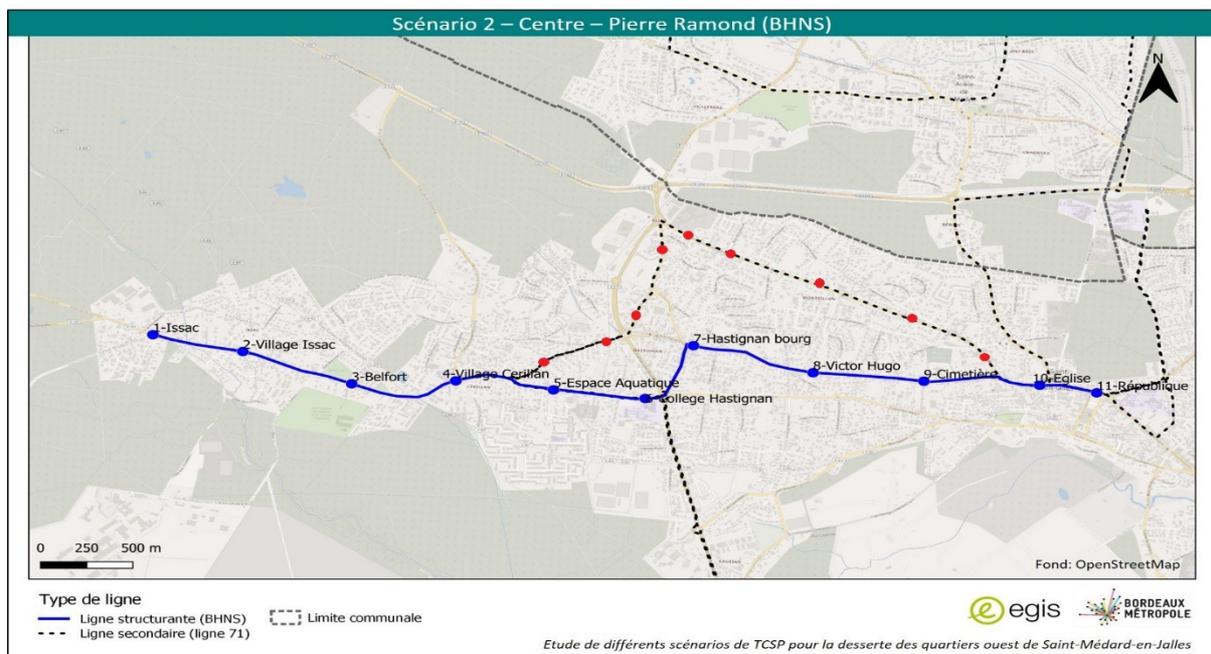
Deux partis d'aménagement pour la réalisation d'une branche à la liaison bus express Bordeaux-Gare-St-Jean / St-Aubin-de-Médoc ont été proposés entre la place de la République à St Médard-en-Jalles et les quartiers ouest.

- Le tracé Nord ou A prend son départ à la place de la République, emprunte l'avenue du Général de Gaulle puis l'avenue Léon Blum après le giratoire Picot. Le fuseau change de direction vers Issac par l'avenue Anatole France, avenue Voltaire et avenue Blaise Pascal.



N.B. : l'indication BHNS sur le plan est désormais à remplacer par Bus express

- Le tracé Centre ou B débute de la place de la République, emprunte l'avenue Jean Jacques Rousseau jusqu'à la rue Pierre Ramond. Il change de direction vers Issac par l'avenue Anatole France, avenue Voltaire et avenue Blaise Pascal.



Toutes les alternatives proposées ont pour point de départ la place de la République et une fréquence proposée à 10 minutes en heures de pointe.

Quelle que soit l'alternative proposée, les principales caractéristiques du projet consisteront à :

- l'aménagement de stations identiques à celles de la liaison bus express Bordeaux-Gare-St-Jean / St-Aubin-de-Médoc,
- le traitement de carrefours ou l'aménagement de sites propres lorsque les conditions de circulation le nécessitent,
- l'aménagement des continuités cyclables et piétonnes,
- la réalisation d'un terminus permettant la régulation et la recharge de la ligne pour du matériel roulant électrique, impactant potentiellement des parcelles privées.

b. Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 16 mars 2022 au 4 mai 2022 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2021-600 du 25 novembre 2021. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- Annonce de la concertation et de la réunion publique

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles ;
- et à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale

mobilités de Bordeaux Métropole ;

- ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté une notice explicative, un plan de situation et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 8 avril 2022 a été versé au dossier de concertation le 12 avril 2022.

Site internet de la participation

Le site de la participation ouvert dès le 16 mars 2022 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 8 avril 2022 à Saint-Médard-en-Jalles pour permettre au public de la commune concernée par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et enjeux du projet, des objectifs du projet, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

La participation à cette réunion a été d'environ 120 personnes. De nombreux échanges ont eu lieu après la présentation du projet.

Lors de cette réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques.

Autres modalités de participation

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- Registres papiers

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de présentation à partir du 20 septembre 2021:

- à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles ;
- et à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

- Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

3- BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Préambule

Il convient de noter la relativement bonne participation du public notamment lors de la réunion publique et à travers le nombre de contributions recueillies durant la concertation.

La participation globale montre le réel intérêt que la population porte au projet. Nombreuses sont les personnes qui ont exprimé leur adhésion et même leur enthousiasme vis-à-vis de ce projet.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- aucune contribution sur le registre de la mairie de Saint-Médard-en-Jalles ;
- aucune contribution sur le registre déposé à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures ;
- 93 contributions (35 avis et 58 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 31 participants.

La répartition des contributions par parti d'aménagement est identique en nombre de participants (14 avis pour le scénario Nord-A et 14 avis pour le scénario B-Centre). Lorsqu'un même participant (signataire) s'est prononcé plusieurs fois en faveur du projet ou d'un tracé, son avis n'est comptabilisé qu'une fois. Il en est de même s'il s'est prononcé plusieurs fois en défaveur du projet ou d'un tracé.

Sur les 31 participants individuels ou représentant un collectif ayant déposé une (ou des) contributions(s) écrite(s), seuls 3 contributeurs n'ont pas pris position en faveur d'un parti d'aménagement mis à la concertation.

A noter que parmi les contributions recueillies, 1 contribution est collective et émane du Collectif Jalles Transports qui regroupe des citoyens pour une réflexion sur l'ensemble des déplacements dans le quadrant Nord-Ouest de la métropole Bordelaise. La contribution accueille avec satisfaction ce projet qui participera au désenclavement des quartiers Ouest de la commune et privilégie le tracé centre.

ANALYSE QUALITATIVE

Les avis exprimés portent principalement sur l'opportunité du projet et la préférence vis-à-vis de l'un ou l'autre des partis d'aménagement proposés.

Les autres principaux thèmes abordés sont :

- la nécessité de trouver une solution de desserte performante du secteur nord dans le cas où le tracé centre serait retenu,
- la création de garages à vélos sécurisés,
- le stationnement et les parkings relais.

Quand cela est opportun, les réponses apportées par le maître d'ouvrage lors de la réunion publique sont reprises avec la mention « réponse du maître d'ouvrage ».

L'opportunité du projet

- **Une majorité d'avis favorables au projet**

La concertation a suscité des contributions majoritairement favorables à la création d'une branche du bus express St-Aubin – Bordeaux Gare-St-Jean desservant les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, (30 participants favorables au projet sur 31).

Les arguments avancés en faveur du projet sont les suivants :

- Le projet permettra de développer un réseau de transport en commun performant

- par sa qualité de service (vitesse, fiabilité).
 - Il renforce une offre de transport en commun utile aux déplacements personnels, scolaires et professionnels.
 - Il garantit la desserte et le désenclavement des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles vers le cœur de l'agglomération.
- **La nécessité de trouver une solution de desserte performante du secteur nord dans le cas où le tracé centre serait retenu**

Plusieurs participants ont opté pour le tracé centre tout en souhaitant que soit étudiée la desserte du secteur nord de manière plus satisfaisante par rapport aux propositions du dossier.

Certains participants, à l'image du Collectif Jalles Transports, suggèrent en complément du tracé centre l'amorce d'un contournement de la métropole qui emprunterait le tracé nord, desservant notamment la zone de Picot, et rejoindrait les deux terminus du tramway Cantinolle à Eysines et le Haillan Rostand au Haillan.

Par ailleurs, plusieurs participants ont manifesté une attente importante quant à un cadencement accentué de la ligne 71 en remplacement de la LIANES 3 actuelle.

Réponse du maître d'ouvrage :

La fréquence de la ligne 71 sera réinterrogée dans le cadre de la mise en service de la liaison bus express vers les quartiers Ouest.

De plus, au vu des nombreuses contributions favorables au tracé centre mais soucieuses de la nécessité de desservir Picot avec une offre plus satisfaisante, notre établissement s'engage à étudier la mise en œuvre d'une solution plus performante et plus ambitieuse que le seul renforcement de la future ligne ligne 71 qui desservira Picot.

- **L'intermodalité et le report modal**

Les participants sont favorables à la réalisation de garages à vélos sécurisés sur le tracé.

Plusieurs contributions ont également porté sur la réussite et l'efficacité de ce projet conditionnées à la création d'un parc relais afin de retenir les usagers arrivant de l'extérieur du territoire métropolitain.

Réponse du maître d'ouvrage :

Notre établissement étudiera la possibilité d'implanter des garages à vélos sécurisés à proximité du tracé retenu.

Un parc-relais est en cours d'aménagement dans l'emprise du pôle d'échanges du Lycée Sud Médoc, à Saint-Aubin de Médoc. La fréquentation de ce dernier après sa mise en service permettra d'évaluer les besoins complémentaires éventuels.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu exprimer de nombreux avis, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- la concertation a fait l'objet d'une relativement bonne participation du public, traduisant le réel intérêt porté au projet,
- le nombre d'avis exprimés est équitablement partagé entre les deux scénarios proposés. Toutefois, il est à considérer qu'une contribution en faveur du tracé centre

- émane d'un collectif, induisant une majorité en faveur de ce tracé,
- la question de la desserte du quartier Picot, comprenant une zone commerciale, un EHPAD et une zone résidentielle, a été demandée par plusieurs participants, indépendamment du choix du tracé,
 - une attente pour la création de stationnement sous forme notamment de parc relais et de garages à vélos sécurisés

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation, des objectifs du projet et des indicateurs favorables issus des études détaillées et des bilans socio-économiques, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet « Création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles » comme suit :

- le parti d'aménagement retenu est celui du Centre – B, empruntant l'avenue Jean-Jacques Rousseau, la rue Pierre Ramond jusqu'à l'Avenue Anatole France puis une desserte jusqu'à Issac,
- la réalisation d'un terminus de régulation et de recharge de la ligne pour du matériel roulant électrique, potentiellement sur des parcelles actuellement privées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 103-2 et suivants, et R103-1,

VU la Délibération n°2021-22 du 29 janvier 2021 relative à la déclaration de projet de la liaison Bordeaux gare saint jean/ Saint Aubin de Médoc,

VU la Délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-600 du 25 novembre 2021, décidant d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet de création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°2022-BM0446 du 21 avril 2022 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation du projet de création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles le 4 mai 2022 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'engagement pris par La Métropole dans sa déclaration de projet en réponse à la réserve de la commission d'enquête du projet de BHNS bordeaux – Saint-Aubin d'étudier une desserte plus satisfaisante pour les quartiers ouest de Saint Médard-en-Jalles, si possible sans rupture de charge ;

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a réaffirmé la nécessité d'améliorer la desserte des quartiers ouest de Saint Médard-en-Jalles en les reliant au réseau de bus express ;

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, et de ses incidences potentielles sur les documents d'urbanisme, doit faire l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 16 mars 2022 au 4 mai 2022 inclus ;

CONSIDERANT que la concertation organisée sur le projet de création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, a fait l'objet d'une relativement bonne participation du public, lequel a été en mesure de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées au regard des études versées et de la réunion publique tenue pendant la concertation,

CONSIDERANT que l'analyse des contributions montre que le public est globalement favorable au projet de desserte des quartiers Ouest de Saint-Médard-en-Jalles par une liaison Bus express,

CONSIDERANT les avis exprimés et les indicateurs favorables issus des études détaillées et des bilans socio-économiques

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la « création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles », tel que proposé dans le rapport de présentation,

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles suivantes :

- le parti d'aménagement retenu est celui du Centre – B, empruntant l'avenue Jean-Jacques Rousseau, la rue Pierre Ramond jusqu'à l'Avenue Anatole France puis une desserte jusqu'à Issac,
- la réalisation d'un terminus de régulation et de recharge de la ligne pour du matériel roulant électrique, potentiellement sur des parcelles actuellement privées

Article 3 : de s'engager, en réponse aux observations et préoccupations soulevées lors de la concertation, à :

- étudier l'implantation de garages à vélos sécurisés à proximité du tracé retenu,
- étudier la pertinence d'un parc relais supplémentaire après la mise en service du parc relais au Lycée Sud Médoc
- mener une étude technique et financière sur une desserte du secteur Nord plus performante que celle consistant à renforcer le cadencement de la future ligne 71 qui desservira Picot.

Article 4 : d'autoriser le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser l'information du public, aux suites de l'élaboration du projet, et à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet, dans le respect des caractéristiques principales du projet définies à l'article 2.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH